

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

03

2026

16

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 20 mars 2026
Convocation du : 16 mars 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars 2026 à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par Madame Terrier, Maire sortante, se sont réunis au complexe du Mas de Roux, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacki PRAT, doyen d'âge du conseil municipal.

ADMINISTRATION GENERALE : Election du maire

Présents : Caroline TERRIER, Xavier RADAVAY, Ludivine BUCILLIAT, Lionel CHEVROLAT, Valérie BERGER, Vincent VIANI, Sylvie CAILLET, Charles JEAN-LOUIS, Véronique CORTINOVIS, Sérgio MANCINI, Annie MACIOCIA, Patrick THOLON, Catherine BARCELLINO, Bertrand VERMOREL, Annick PANTEL, Jean-Pierre COTTAZ, Sylvie MARTINON COCHARD, Jean-Marc CURTET, Laurence ROUQUETTE, Philippe MAILLEZ, Elisabeth BOUCHARLAT, Pierre-Yves GARIC, Anne LE GUYADER, Marie Jacki PRAT, Céline BAESSEN, Laëtitia RAPPET.

Représentés :

Thierry MERESSE a donné procuration à Laëtitia RAPPET
Gabrielle CHAUTARD a donné procuration à Anne LE GUYADER
Pascal CONTAMIN a donné procuration à Jacki PRAT

Secrétaire de Séance :

Annie MACIOCIA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Vu ses articles L 2122-4 et L 2122-7 en vertu desquels « le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue,
Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu »,
Le doyen de l'assemblée invite les conseillers municipaux candidats à la fonction de Maire à se manifester :

Caroline TERRIER est candidate à la fonction de Maire
Anne LE GUYADER est candidate à la fonction de Maire

Constitution du bureau de vote :

Le Conseil Municipal a désigné en qualité d'assesseurs un membre élu de la liste majoritaire et un membre élu de la liste minoritaire :

Philippe MAILLEZ
Anne LE GUYADER

Déroulement du tour de scrutin :

Chaque Conseiller à l'appel de son nom, après être passé dans l'isoloir, a fait constater au Président qu'il était porteur d'un seul bulletin, qu'il a introduit lui-même plié dans l'urne. Immédiatement après le vote du dernier conseiller municipal, il a été procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du dépouillement du 1er Tour de Scrutin :

Nombre de bulletins :	29
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	29
Majorité absolue :	15

Le conseil municipal, après avoir constaté que Madame LE GUYADER a obtenu **07 VOIX** (sept voix) et que Madame Caroline TERRIER a obtenu **22 VOIX** (vingt-deux voix),

PROCLAME Madame Caroline TERRIER Maire de Beynost, avec la majorité absolue des suffrages exprimés, et l'installe immédiatement dans ses fonctions.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Caroline Terrier

Caroline TERRIER,
Maire de Beynost